

Rapport de comité

J'ai répondu le lendemain, comme je m'y étais engagé, en sachant bien que les députés peuvent avoir de très bonnes raisons de ne pas toujours être à la Chambre. J'aurais espéré que le député fasse preuve en répondant de la même courtoisie que je lui avais témoignée et que, à mon avis, tous les députés devraient avoir les uns envers les autres.

Je ne vois pas encore où est la contradiction. Je m'en tiens à la réponse que j'ai donnée le 15 février qui figure à la page 3258 du *hansard*. Je sais que le député a de la difficulté à comprendre ces choses et à faire concorder des dates et qu'il y a consacré beaucoup de temps. S'il y a eu erreur, il n'y a eu aucune intention de tromper. Je ne pense pas que la réponse était erronée. Je pense qu'elle était exacte et se passe de commentaires. Je pense que ma réponse du 15 février devrait être très claire. Si elle ne l'est pas, je serai très heureux de la clarifier. Nous pourrions réunir nos gens et prévoir une date où nous serons tous les deux à la Chambre pour qu'il ne subsiste absolument aucun doute dans l'esprit du député.

M. l'Orateur: Comme cela arrive si souvent, le ministre a au moins réglé un point de procédure pour l'instant en disant que, si ces deux réponses ont pu prêter à confusion—c'est ce que prétend le député de Victoria (M. McKinnon), et je ne me prononce pas là-dessus,—elles ne sont pas contradictoires et que ce n'était pas voulu de sa part. Je dois m'y soumettre. Comme le veut une longue tradition, la Chambre accepte toujours la parole d'un député et, s'il y a eu tentative d'induire la Chambre en erreur, que cette tentative fasse l'objet d'un débat, quelle que soit l'issue du débat, à supposer que la tentative en question n'ait pas été volontaire, la question de privilège ne se pose pas et c'est pourquoi la présidence considère que l'affaire est close.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics.

[M. Danson.]

LOTO CANADA**DÉPÔT DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LOTO CANADA SUR LE PROJET LOTO SELECT**

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du président de Loto Canada sur le projet Loto Select.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES**ADOPTION DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT**

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose: Que le cinquième rapport du comité mixte permanent sur les règlements et autres textes réglementaires déposé à la Chambre le 16 février, soit adopté.

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, pour donner suite à la requête que le député a présentée hier, nous appuyons la motion sans débat.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**MOTION D'AJOURNEMENT**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puisque le gouvernement a voulu publier aujourd'hui un document qui intéresse toute la vie économique de notre pays mais que neuf ministres exerçant des fonctions économiques, sans compter le premier ministre (M. Trudeau), ont décidé de s'absenter, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: C'est honteux!**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuille bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuille bien dire non.

Des voix: Non.**M. l'Orateur:** A mon avis les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:***M. l'Orateur:** Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Baker (Grenville-Carleton), mise aux voix, est rejetée.)